

POURQUOI ?

Ces aménagements et ces pratiques participent à la trame paysagère, « verte et bleue » et contribuent à reconnecter les habitats de la faune et de la flore sauvages.

L'objectif est de constituer un réseau de lieux pérennes, diffus et variés. Des espaces vitaux, d'abri, d'alimentation, de circulation, de reproduction ...

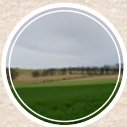
QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les gestionnaires et usagers du territoire : collectivités, agriculteurs, particuliers, associations locales...

Nous vous aiderons à définir votre projet lors de visites et par du conseil technique.

Chaque aménagement réalisé a son importance !
Quelle que soit sa dimension !

ZOOM SUR L'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS



PARCELLES EN GEL : absence de broyage ou fauchage pendant une période de 40 jours consécutifs du 1er juin au 10 juillet / Conseil : rallonger cette période jusqu'au 31 août.



BANDES TAMPONS : doivent être végétalisées (enherbées et/ou arborées). Aucune obligation d'entretien n'est imposée par la PAC. / Conseil : l'entretien mécanique (fauchage ou broyage 1 fois/an maxi) peut être retardé jusqu'en automne.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT



- Participation à des réunions de concertation et de travail, sur site ;
- Animation de balade, d'atelier de démonstration, de chantier participatif ;
- Visite et diagnostic-conseil pour la valorisation des bordures (chemins ruraux, routes, ...) ;
- Gestion des haies et des arbres champêtres existants ou en cours de régénération ;
- Conseil pour la plantation, pour la mise en œuvre de jachères, pour la gestion de l'interculture ;
- Recensement des mares et possibilité de restauration ;
- Conseil pour la gestion de sites et milieux remarquables.

VOS CONTACTS LOCAUX SUR LE PROJET



Arbre et Paysage
05.62.60.12.69
contact@ap32.fr



Fédération des chasseurs du Gers
05.62.60.28.30
fdc32@wanadoo.fr



Suivez l'avancement du projet sur la page Facebook

crédit photo : Arbre et paysage 32, FRC Occitanie, FDC 32
avril 2018



CORRIBIOR
Corridors pour la biodiversité



AMÉNAGEMENTS ET PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES A LA BIODIVERSITÉ

LOMAGNE GERMOISE ET VALLÉE DE L'ADOUR

IMPLIQUEZ-VOUS
EN FAVEUR
DE VOTRE
TERRITOIRE !



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional et grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

JACHÈRES ET BANDES VÉGÉTALISÉES

Ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité, pouvant servir à la fois de zone de nidification, de nourriture pour les mammifères, les insectes, les oiseaux ...

Deux types de contrats de Jachère Environnement et Faune Sauvage sont proposés par la Fédération des chasseurs :

- 1 JEFS CLASSIQUE** : non entretien du couvert existant entre le 1er avril - 31 août (période de reproduction de la faune).
- 2 JEFS ADAPTÉE** : amélioration du couvert des parcelles par le semis d'un mélange.

GESTION DE L'INTERCULTURE

La **période d'interculture** peut être mise à profit pour favoriser la biodiversité dans les parcelles agricoles, afin d'offrir des zones de reproduction en été, et des couverts de refuge en hiver. Au lieu d'être découvertes, ces parcelles peuvent devenir très attractives si elles conservent une couverture végétale, même sèche. Deux modes de gestion sont proposés par la fédération des chasseurs.

- 3 MAINTIEN DES CHAUMES** d'une hauteur minimale de 15 cm et jusqu'au 15 septembre - milieu de reproduction pour la caille des blés et les plantes messicoles.
- 4 COUVERT D'INTERCULTURE** : implantation d'un couvert (à base de sorgho fourrager) en semis direct dans un chaume de céréale de céréales (fourniture de semences) ou implantation d'un couvert en semis tardif (mi-septembre).

ARBRES ET HAIES CHAMPÊTRES

Les **espaces arborés** (haies, alignements, bosquets, ...) sont des éléments pérennes qui permettent de « fixer » dans le paysage des « continuités écologiques », que l'on peut :

- 5 MAINTENIR** en les protégeant et en les gérant de manière adaptée (entretien ou restauration de l'existant).
- 6 RENFORCER** en les complétant ou en les regarnissant avec des végétaux de « pays ».
- 7 CRÉER** par la **plantation** ou la **régénération naturelle assistée**.

Ces espaces peuvent être aménagés :

- En bordure de chemins, de routes, de parcelles, de cours d'eau
- Dans les surfaces délaissées ou non valorisées
- Dans les parcelles agricoles (agroforesterie intra-parcellaire)

Arbre et paysage 32 conseille et accompagne tout projet de gestion ou d'aménagement. Les projets de plantation bénéficient d'aides financières.

